



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 29906

## Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le mode de calcul des pensions versées par la sécurité sociale. En effet, des personnes se voient refuser le bénéfice de la prise en compte de leur travail du fait qu'elles n'ont pas cotisé durant ces périodes. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises en faveur des personnes aux revenus les plus modestes et qui, bien souvent, ont commencé à travailler très jeune, afin que toutes les périodes travaillées puissent être prises en compte dans le calcul de leur pension.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29906

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1999, page 2929